

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
DIVISION N° : 01 - Montréal  
COUR N° : 500-11-038010-092  
DOSSIER N° : 41-1296174  
BUREAU N° : 906531-1000001

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
PROPOSITION DE :**

**6552757 CANADA INC.**, société légalement  
constituée et incorporée et ayant son siège social  
au 3200, rue Guénette, Saint-Laurent, Québec,  
H4S 2G5

Personne insolvable

– et –

**SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.**  
(Jean-François Nadon, CA, CIRP, responsable  
désigné) ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-  
Marie, bureau 3000, Montréal, Québec H3B 4T9

Syndic

**RAPPORT DE SURVEILLANCE DU SYNDIC SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES  
FINANCES DE LA PERSONNE INSOLVABLE  
(Article 50.4(7)b)ii et 50.4(9))**

Je, soussigné, Jean-François Nadon, CA, CIRP, de Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc., syndic agissant *in re* : l'avis d'intention de déposer une proposition de **6552757 CANADA INC. (la « Société »)**, personne insolvable, fais rapport au Tribunal des principales observations relatives aux affaires et finances de la personne insolvable dégagées dans le cadre de son obligation de surveillance prévue à l'article 50.4(7)b)ii) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

1. Dans le cadre de la préparation de ce rapport, nous nous sommes appuyés sur des informations financières vérifiées et non vérifiées, les registres 6552757 Canada Inc., les projections financières préparées par sa direction ainsi que sur des discussions avec les employés et la direction de la Société. Nous n'avons pas procédé à une vérification, à un examen ou à toute autre forme d'attestation des informations qui nous ont été fournies, et nous n'exprimons pas d'opinion à leur égard.

## **6552757 CANDA INC.**

Rapport de surveillance du syndic

Le 29 décembre 2009

---

2. La Société a déposé un avis d'intention de faire une proposition le 3 décembre 2009.
3. 6552757 Canada Inc. est une société se spécialisant dans le développement, la conception et la livraison de composantes utilisées dans les technologies sans fil à larges bandes en plus d'assurer un service après vente pour ces produits.
4. Le présent rapport aborde les sujets suivants :
  - a. Les activités du Syndic depuis le 3 décembre 2009;
  - b. Les activités de 6552757 Canada Inc. entre le 3 et 18 décembre 2009;
  - c. La demande par 6552757 Canada Inc. d'une prorogation de la période de suspension des procédures;
  - d. La recommandation du syndic.

### **ACTIVITÉS DU SYNDIC**

5. Le 10 décembre 2009, le syndic a expédié à tous les créanciers connus de la personne insolvable une copie de l'avis d'intention de faire une proposition.
6. L'état de l'évolution prévue de l'encaisse a été préparé par la Société pour la période du 3 décembre 2009 au 19 février 2010 et a été déposé auprès du séquestre officiel en date du 11 décembre 2009, avec le rapport de la personne insolvable et le rapport du syndic, conformément à l'article 50.4(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

### **ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ**

7. Au cours des dernières semaines la Société a eu des discussions et négociations préliminaires avec certains partenaires stratégiques et/ou acquéreurs potentiels. La Société croit être en mesure de conclure une transaction lui permettant soit de continuer ses activités soit de vendre une partie ou la totalité de ses actifs, le tout au bénéfice de ses créanciers.
8. Les résultats réels pour la période du 3 au 20 décembre 2009 sont décrits à l'annexe A du présent rapport. Le solde d'encaisse indique 17 475 \$ au 20 décembre 2009. Les recettes se sont limitées à l'encaissement de taxes à recevoir de 17 277 \$ et à l'encaissement de transfert de fonds de sociétés affiliés de 23 250 \$. Les débours se sont, quant à eux, principalement limité au paiement des frais reliés à une lettre de crédit au montant de 23 250 \$.
9. À noter que les employés, toujours à l'emploi de 6552757 Canada Inc, qui devaient être payés le jeudi 17 décembre 2009 ne seront payés que le 30 décembre 2009. De plus le loyer du mois de décembre qui devait être déboursé au cours de la semaine terminée le 11 décembre 2009 n'a toujours pas encore été payé par la société, cependant, la direction a confirmé qu'une entente verbale était survenue avec le locateur afin de différer les paiements. La direction de la Société nous a mentionné que les transferts inter sociétés qui devaient financer les débours durant cette période avaient exigé plus de temps qu'il avait été prévu, étant donné que la documentation sous-jacente n'avait pas encore été finalisée. En date du 23 décembre 2009, les transferts inter sociétés devant servir à financer les salaires du 17 décembre ont été complétés. De plus, les fonds ont été transférés avec succès à Automatic Data Processing Inc. (l'agent payeur) le 23 décembre 2009. En raison du délai requis par

**6552757 CANDA INC.**

Rapport de surveillance du syndic

Le 29 décembre 2009

---

l'agent payeur afin d'effectuer le versement des payes (48 heures) et des congés fériés de la période des fêtes, les employés seront payés le 30 décembre 2009. Les montants nécessaires aux paiements de la prochaine paye qui seront dus le 31 décembre 2009 ont aussi été transférés à l'agent payeur.

10. Aucun autre retard important n'a été noté en ce qui a trait au respect des paiements se rapportant aux obligations de la Société pour la période subséquente à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers.
11. Vous trouverez à l'annexe B, l'état de l'évolution prévue de l'encaisse, révisée pas la Société, pour la période du 21 décembre 2009 au 19 février 2010.

**PROROGATION**

12. La Société a signifié au syndic son intention de procéder à une requête pour une extension de délai du dépôt de la proposition à ses créanciers, conformément à l'article 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, jusqu'au 12 février 2010, afin de lui permettre de poursuivre les négociations déjà entamés avec certains partenaires stratégiques et/ou acquéreurs potentiels, d'identifier d'autres parties intéressés, de conclure une transaction, d'élaborer une proposition et de tenir une assemblée des créanciers le cas échéant.

**RECOMMANDATION**

13. Le syndic est d'avis que les motifs stipulés dans la requête présentée par la débitrice pour une prorogation jusqu'au 12 février 2010 sont raisonnables.
14. Se fondant sur ses discussions avec les représentants de 6552757 Canada Inc., le Syndic estime que la Société a agi et continue d'agir de bonne foi et avec diligence.
15. Le syndic est d'avis, et ce, selon les motifs allégués dans la requête que les créanciers ne subiront pas de préjudices comparativement à la situation existante au moment du dépôt de l'avis d'intention.

FAIT À MONTRÉAL, le 29 décembre 2009

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.  
Syndic agissant in re : la proposition de  
6552757 Canada Inc.



Jean-François Nadon CA, CIRP

**6552757 Canada Inc.**  
**Actual vs budgeted cash flow**  
**For the period from December 3, 2009 to February 19, 2010**  
**Unaudited**

	<b>Budget (Note 1) (\$)</b>	<b>Actual (Note 1) (\$)</b>	<b>Favorable (Unfavorable) (\$)</b>	
<b>Receipts</b>				
Accounts receivable	-	-	-	
Other	<u>305 421</u>	<u>40 797</u>	<u>(264 624)</u>	<b>(Note 2)</b>
	<b>305 421</b>	<b>40 797</b>	<b>(264 624)</b>	
<b>Disbursements</b>				
Payroll	90 797	-	90 797	<b>(Note 3)</b>
Rent	81 000	-	81 000	
Professional fees	69 245	-	69 245	
Facility (Electricity, telephone, other)	2 300	-	2 300	
BDC (Interest on loan)	9 000	-	9 000	
HSBC (Letter of credit)	23 520	23 520	-	
Employees (Insurance & expenses)	18 183	-	18 183	
Consultant	11 000	-	11 000	
Other	<u>955</u>	<u>381</u>	<u>574</u>	
	<b>306 000</b>	<b>23 901</b>	<b>282 099</b>	<b>(Note 4)</b>
<b>Projected bank balance variation</b>	<b>(579)</b>	<b>16 896</b>	<b>17 475</b>	
<b>Bank balance - beginning</b>	<u>579</u>	<u>579</u>	<u>-</u>	
<b>Bank balance - ending</b>	<u>-</u>	<u>17 475</u>	<u>17 475</u>	<b>(Note 4)</b>

**Note 1:**

Actual and budgeted results only include receipts and disbursements from December 3, 2009 to December 20 2009, which represents nine weeks less than the original budgeted results.

**Note 2:**

Other receipts include transfer of funds from affiliated companies in addition to the collection of sales taxes refunds.

**Note 3:**


As of the date of this report (December 29) , SR Telecom has yet to disburse the payroll amounts that should have been paid to the employees on December 17. However, management has successfully secured the necessary funds. In addition, funds were successfully transferred to Automatic Data Processing (payroll agent) on December 23, 2009. Due to the time delay (48 hours) required by the payroll agent in order to process the payroll and to the statutory holidays, employees will be paid on December 30, 2009.

**Note 4:**

Decrease in bank balance is less than expected due to lower disbursements.

**6552757 Canada Inc.**  
**Statement of receipts and disbursements**  
**For the period from December 21st, 2009 to February 19th, 2010**

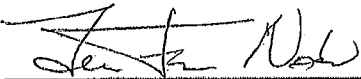
	Period from 21/12/09 to 19/02/10
	(\$)
<b>Receipts</b>	
Accounts receivable	-
Other	778,003
	778,003
<b>Disbursements</b>	
Payroll	258,826
Rent	249,672
Professional fees	179,852
Facility (Electricity, telephone, other)	31,780
BDC (Interest on loan)	27,000
HSBC (Letter of credit)	-
Employees (Insurance & expenses)	22,783
Consultant	22,700
Other	2,865
	795,478
<b>Projected bank balance variation</b>	<b>(17,475)</b>
<b>Bank balance - beginning</b>	<b>17,475</b>
<b>Bank balance - ending</b>	<b>-</b>

  
 Louis Lagassé  
 CEO  
 6552757 Canada Inc.

This statement of projected cash-flow of 6552757 Canada Inc., prepared in accordance with Paragraph 50.4(2) of the *Bankruptcy and Insolvency Act*, should be read in conjunction with the Trustee's Report.

December 22nd, 2009

Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc.

  
 Jean-François Nadon, CA, CIRP  
 Trustee